



# PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

## Mardi 16 décembre 2025 à 20h30

### Salle des Fêtes d'Évans

Le Conseil Municipal de la commune d'Évans, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes d'Évans.

**Présents :** François GRESET, Emmanuel BARBERET, Sylvie DENOUEAUX, André BONNET, Guy-Serge DOUDY, Pascal MOUGIN, Serge CORNOUEIL, Thierry QUANTIN

**Absents excusés :** Raphaël BOURDENET, Jacky HUDRY, Dominique DELIOT, Aïcha HENRY, ROUX Aurore, Alain DELITOT,

**Secrétaire de séance :** Emmanuel BARBERET

#### ORDRE DU JOUR

**Monsieur le Maire a demandé aux membres du Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour en rajoutant 2 points :**

- Cession d'une partie de terrain à Mr JEANNIN Philippe vers le pont des Epinettes sur la route communale
- Changement de catégorie pour notre secrétaire de mairie à l'issue de ses 3 ans
  
- Adoption du PV de la séance précédente
- 1) Arrêté du Plan Communal de Sauvegarde
- 2) Décision Modificative du budget : Foyer logement de Dampierre : Validation du règlement de la part de la Commune dont 13 Communes participent
- 3) Vote pour l'étude du SIDEC du Jura pour l'élaboration du schéma communal de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

#### QUESTIONS OU INFORMATIONS DIVERSES :

- Affouage : prévision pour 2026
- PanneauPocket :
  - o Rappel important de cette application à installer sur vos smartphones ou tablettes.
    - Outil essentiel pour la diffusion des informations municipales (alertes, actualités, événements)
- **Vœux du Maire : vendredi 16 janvier à 19h à la salle des fêtes**

#### Adoption du PV de la séance précédente

Le PV de la séance du 14 octobre 2025 est :

*Adopté à*

*l'unanimité*

#### QUESTION N° 1 Arrêté du Plan Communal de Sauvegarde

Article 1er : Le plan communal de sauvegarde de la commune d'EVANS est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Article 2 : Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet du Jura.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Les copies du présent arrêté ainsi que du plan communal de sauvegarde seront transmises à :

- Monsieur le Préfet du Jura ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura ;
- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie du Jura ;
- Monsieur de Directeur Départemental des Territoires ;
- Monsieur le Président de la CCJN.

Article 5 : Le plan communal de sauvegarde est présenté au conseil municipal, à l'issue de son élaboration et après le renouvellement du conseil municipal, conformément à l'article R. 731-3 du Code de la sécurité intérieure.

Article 6 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

*Approuvé à l'unanimité*

## QUESTION N° 2

### Foyer logement Dampierre : validation du paiement de la part de la commune

Depuis 1974, date de création du SIVU de Dampierre, il est admis que les membres de ce syndicat (14 communes) contribuent le cas échéant afin d'équilibrer le résultat.

Après 3 années déficitaires, chaque commune devrait participer sur une base de 16.87€/habitants.

La côte part de la commune d'Evans s'élève à  $16.87\text{€} \times 671 \text{ habitants} = 11319.77$

Pour satisfaire cette dépense extraordinaire, il est nécessaire de réaliser une décision modificative sur le budget.

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande du Trésor Public pour réaliser cette décision modificative concernant la validation du règlement au Foyer Logement de Dampierre.

#### SECTION FONCTIONNEMENT :

##### ⌘ Dépenses :

Au chapitre 65 : 66568 : + 2 000.00 €

##### ⌘ Recettes :

Au chapitre 73 : 73223 : + 2 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la décision modificative sous cette forme.

*Approuvé à l'unanimité*

## QUESTION N° 3

### Etude du SIDEC du Jura pour l'élaboration du schéma communal de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

Objet : Désignation d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Rédaction arrêté DECI et Elaboration du Schéma Communal DECI

#### **Le Conseil Municipal,**

Considérant la nécessité de désigner une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation des prestations suivantes : Rédaction arrêté DECI et Elaboration du Schéma Communal DECI

Vu la proposition de Monsieur Le Maire de retenir le SIDEC en qualité d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage ;

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

Retient la proposition de Monsieur Le Maire et attribue la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage au SIDEC pour l'opération visée ci-dessus ;

- Prend note que les frais d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sont fixés forfaitairement à 4 875.00 € HT ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage correspondant ;
- Précise que la dépense correspondante sera comprise dans le financement de l'affaire citée en référence.

*Approuvé à l'unanimité*

## QUESTION N° 4

### Cession d'une partie de terrain à Mr JEANNIN Philippe vers le pont des Epinettes sur la RC

Suite à un réajustement d'alignement entre le propriétaire de Mr JEANNIN Philippe et l'emprise de la route Communale. Le Conseil décide de céder à l'Euro symbolique 90 m2 permettant de régulariser la situation avec le propriétaire.

*Approuvé à l'unanimité*

## QUESTION N° 5

### Changement de catégorie de notre secrétaire à l'issue de ses 3 ans

Changement de catégorie pour notre secrétaire de mairie.

*Approuvé à l'unanimité*

## QUESTIONS et/ou INFORMATIONS DIVERSES

- **Affouage** : Pour l'année 2026, environ 250 stères sont prévus. **Vous trouverez ci-joint le formulaire d'inscription à remplir pour le 25 février 2026 dernier délai.**
- **PanneauPocket** : Rappel important de cette application à installer sur vos smartphones ou tablettes.
  - **Outil essentiel pour la diffusion des informations municipales** (alertes, actualités, événements)
- **Vœux du Maire** : vendredi 16 janvier à 19h à la salle des fêtes

Séance close à 22h30

Le Maire,  
François GRESET



*Babou*